

TCHETCHENIE

Des ONG condamnent la prise d'otages de Beslan

Face à l'action odieuse d'un groupe armé contre une école, des associations de défense des droits de l'homme demandent une meilleure protection de la population civile.

Des associations de défense des droits de l'homme, russes et internationales, se sont réunies le 8 septembre pour condamner unanimement et dans les termes les plus forts la prise d'otages et l'assassinat de centaines d'enfants, parents et professeurs par un groupe d'hommes et de femmes armés, à Beslan, en Ossétie du Nord, dans la région russe du Caucase du Nord.

La crise a débuté le 1er septembre, quand des hommes et des femmes armés ont fait irruption dans l'école alors que mille personnes environ, enfants, parents et professeurs, étaient rassemblées pour célébrer le début de l'année scolaire. On ne connaît pas encore exactement la nationalité des preneurs d'otages, mais il semble que certaines de leurs revendications étaient relatives au conflit en Tchétchénie. Le groupe armé a retenu les otages sans eau ni nourriture pendant plus de 48 heures, avant que les forces de sécurité russes ne lancent l'assaut, le 3 septembre, à environ une heure de l'après-midi, dans des circonstances pour l'instant encore très vagues. Plus de 325

otages, la moitié étant des enfants, auraient été tués. Des centaines de personnes ont été amenées à l'hôpital, souffrant de blessures plus ou moins graves.

Prendre en otage plus de mille personnes, dont des enfants - membres les plus vulnérables de notre société - les priver de nourriture et d'eau pendant plus de 48 heures, les menacer régulièrement de mort et assassiner délibérément de nombreux otages, sont des violations très graves et manifestes des lois internationales et nationales.

Cette action odieuse, menée de sang-froid, par un groupe armé contre une école démontre un mépris total de la vie humaine et du respect dû à la population civile. C'est une attaque contre le droit le plus fondamental, le droit à la vie. Nos associations dénoncent cet acte sans réserves.

Nous tenons aussi à faire part de notre préoccupation concernant l'attitude des autorités, qui ont caché à plusieurs reprises l'étendue de la crise, en fournissant notamment des chiffres erronés ou incomplets sur le nombre d'o-

tages. Nous appelons avec insistance le gouvernement à faire en sorte que l'enquête qui sera menée sur les circonstances de la prise d'otages et sur son déroulement, tirera au clair la manière dont les informations ont été communiquées aux familles des otages et au public. Nous insistons pour que les résultats de l'enquête soient rendus publics.

L'attaque de Beslan a eu lieu alors que depuis plus de cinq ans les civils tchétchènes doivent endurer des violations flagrantes et impunitives de leurs droits, commises par les troupes russes comme par les rebelles. L'impunité ambiante contribue à la perpétuation du conflit et entraîne de nouvelles atrocités, commises par les deux parties.

Les associations signataires sont convaincues qu'aucune paix véritable ne peut s'installer en Tchétchénie tant que la justice n'aura pas été rendue à toutes les victimes, et tant que l'Etat de droit, de même que la protection des droits de tous, ne seront pas assurés. Nous demandons aux autorités russes de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les responsables des violences en Tchétchénie soient traduits devant des Cours de Justice indépendantes et impartiales, en accord avec les normes et standards internationaux, qu'ils aient combattu du côté des troupes russes ou des rebelles.

Nous souhaitons aussi rappeler au gouvernement russe l'obligation à laquelle il est tenu de protéger les civils des risques de représailles, en Ossétie du Nord, Ingouchie, Tchétchénie, ou dans d'autres régions de Russie. Nous demandons instamment aux autorités que les opérations militaires ou de police, visant à traduire en justice les responsables de l'attaque de Beslan, soient menées dans le respect des droits de l'homme internationaux.

En ces temps tragiques, nous présentons nos condoléances et exprimons notre plus profonde sympathie aux victimes, à leurs parents, et à la population de Beslan.

Le Centre des Droits de l'Homme "Memorial", le groupe Moscou Helsinki, le Mouvement de toute la Russie pour les Droits de l'Homme, Amnesty International, Human Rights Watch, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, la Fédération Internationale d'Helsinki pour les Droits de l'Homme, la Ligue Internationale des Droits de l'Homme.

Texte traduit de l'anglais par Amnesty International Luxembourg.

Informations supplémentaires

La prise d'otages est universellement condamnée dans les documents juridiques internationaux: en particulier, la Convention de 1979 contre la prise d'otages, qualifie ces actes de "crime de grande importance contre la communauté internationale" et demande que "toute personne responsable d'une prise d'otages, soit poursuivie ou extradée" (vers le pays où le crime a été commis, ndlt). Le Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans une déclaration du 1er septembre 2004, a condamné la prise d'otages en Ossétie du Nord et a demandé aux Etats de coopérer avec les autorités russes pour traduire les responsables en justice.

Avis

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS

AVIS D'ADJUDICATION

Le **jeudi 30 septembre 2004 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

les travaux de plantations à exécuter dans l'intérêt du Centre National Sportif et Culturel à Luxembourg / Kirchberg.

Envergure de l'objet:

Hochstämme: 85 St.

Heckenpflanzen/Sträucher: 1.900 St

Rasearbeiten: 10.300 m²

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Début des travaux: octobre 2004.

La durée des travaux est de 50 jours ouvrables par intermittence.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

L'Administration des Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 9 septembre 2004.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission concernant les travaux ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 7 septembre 2004

Le ministre des Travaux publics

Claude Wiseler

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS

AVIS D'ADJUDICATION

Le **jeudi 28 octobre 2004** à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant **les travaux de couverture dans l'intérêt de la construction d'une cité judi-**

ciaire au plateau du Saint-Esprit à Luxembourg-Ville.

- **Envergure de l'objet:**

Charpente en bois: 237 m³

- Couverture en ardoises: 4.128 m²

- Chéneaux et gouttière en zinc: 470 ml

Isolation thermique:

4.010 m²

Etanchéité bitumée: 326 m²

Les travaux sont adjugés en entreprise générale partielle.

La durée prévisible des travaux est de 120 jours ouvrables à débiter en été 2005.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite au moins 1 jour ouvrable** avant de retirer le dossier de soumission à

L'Administration des Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du **lundi 13 septembre 2004.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de couverture ... dans l'intérêt de la Cité judiciaire à Luxembourg-Ville**" doivent se trouver aux bureaux de l'ad-

ministration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Le présent avis a été communiqué le 7 septembre 2004 au Supplément du Journal Officiel des CEE aux fins de publication.

Luxembourg, le 7 septembre 2004

Le ministre des Travaux publics

Claude Wiseler

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS

AVIS D'ADJUDICATION

Le **vendredi 1 octobre 2004** à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

1) les travaux de mur rideau Belvédère avec verre imprimé

Envergure de l'objet:

Verglasung der Lichtdecke inklusive

Unterkonstruktion:

ca. 500 m²

- Glasvorhangfassade

inklusive Unterkonstruktion: ca. 780 m²

- Wartungssteg inklusive

Unterkonstruktion:

ca. 235 m²

- Sicherungsschienen für Seilabsicherung: ca. 225 m'

- Schutzabdeckung der vorhandenen Stahl-Glas

Fassade: ca. 1.240 m²

- Schutzbelag der bestehenden Bodenbeläge:

ca. 1.300 m²

- Schutzabdeckung der

Wandflächen: ca. 800 m²

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux de montage est prévu pour avril 2005.

La durée prévisible des travaux est de 55 jours ouvrables.

2) les travaux de peinture

Envergure de l'objet:

Peinture de sol anti-poussière et époxy: ca 10.000 m²

- Marquage au sol de lignes parking: ca 1400 m'

- Marquage

chiffres/lettres/flèches:

ca 260 pc

- Peinture anti-poussières

voiles/plafonds/sols:

ca 18.200 m²

- Peinture plafonds/murs en

béton: ca 1.200 m²

- Peinture murs plâtre neuf:

ca 8.500 m²

- Peinture plafonds plâtre

neuf: ca 1.800 m²

- Peinture sur faux-plafonds

en plaques de plâtre:

ca 1.100 m²

- Peinture portes et cham-

branles métalliques:

ca 5.500 m²

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour février 2005.

La durée prévisible des travaux est de 105 jours ouvrables.

à exécuter dans l'intérêt du Centre de Conférence à Luxembourg / Kirchberg - phase 1.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

L'Administration des

Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du **jeudi 9 septembre 2004.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 7 septembre 2004

Le ministre des Travaux publics

Claude Wiseler